

## Communiqué de presse

### Inscriptions sur les listes électorales

La Ville de Colmar informe ses nouveaux habitants que les demandes d'inscription sur la liste électorale peuvent être effectuées dès à présent et jusqu'au samedi 30 décembre 2017 inclus.

Les électeurs ayant déménagé à l'intérieur de la commune sont également invités à indiquer leur nouvelle adresse pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent être rattachés. A défaut, l'électeur risque d'être radié de la liste électorale.

Pour s'inscrire, il convient de se munir d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile récent (datant de moins de 3 mois).

Cette démarche peut se faire soit en Mairie, soit par voie dématérialisée sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) dans la rubrique « papier-citoyenneté ».

Tout complément d'information peut également être obtenu au service Population – bureau des élections au 03.89.20.68.68. poste 1220 ou 1222.

**Contact presse :**

**Delphine Sivignon**

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

[delphine.sivignon@colmar.fr](mailto:delphine.sivignon@colmar.fr)